



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements

Question écrite n° 119043

### Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le manque de places en structures spécialisées dans l'accueil des personnes handicapées. En particulier, l'inquiétude est grande pour les personnes d'un certain âge qui s'interrogent sur l'avenir de leur enfant handicapé après leur propre décès. En effet, si les places d'accueil de jour se sont développées, ce qu'il faut souligner et encourager, obtenir une place d'accueil permanente reste encore le parcours du combattant pour les familles concernées. Le programme pluriannuel 2008-2012 de création de places dans les établissements et services pour les personnes handicapées arrive à son terme. Ce dernier, annoncé en 2008 prévoit la création sur 5 ans de 41 450 places dans les structures d'accueil et d'accompagnement pour personnes handicapées et 10 000 places en établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancée de ce programme et de quelle manière elle entend favoriser le développement de ces structures spécifiques encore trop peu nombreuses pour répondre aux besoins des parents et des personnes handicapées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Delaunay](#)

**Circonscription :** Gironde (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119043

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 2011, page 10495

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)